ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 131

présenté par Mme Ménard

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« évoluent »

le mot:

« augmentent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion d'évolution prête à confusion puisqu'elle peut être positive comme négative. En effet, l'évolution peut tout à fait signifier une baisse de crédit comme une hausse tout au long des cinq prochaines années.

Or, étant donné la montée de la violence dans notre société, le manque de moyens des forces de l'ordre ainsi que le manque de postes (malgré les 8500 postes promis par la LOPMI), il convient d'orienter durablement les crédits du ministère de l'intérieur afin de renforcer sa force de frappe.

Cet amendement n'est donc pas un simple amendement rédactionnel. Il permet de clarifier la politique menée par le gouvernement sur la période 2023-2027.